

Sebourg, le 24 août 2023

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter les festivités du 39^{ème} Sebourg-Joie qui se dérouleront les samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les parkings des Places de la Mairie et de l'Eglise : du mardi 29 août 2023 à 7h00 jusqu'au mardi 05 septembre 2023 à 8h00.

Article 2 : Le Samedi 02 septembre 2023, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 8h00 à 20h00 dans les rues Samuel Paty, des Anciens Combattants, des Censes d'en Haut, de l'Ecole, du Château (du n°1 au n°5), des Bourgeois, Places de la Mairie et de l'Eglise.

Article 3 : Le Dimanche 03 septembre 2023, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 6h00 à 23h00 :

- dans les rues de l'Ecole, Samuel Paty, des Anciens Combattants, des Bourgeois, Places de la Mairie et de l'Eglise, du Moulin (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la rue des Noyers) ;
- sur les parkings Samuel Paty, du Cœur de Vie (rue des Censes d'en Haut), de la salle polyvalente (haut et bas).

Article 4 : Les différentes déviations seront mises en place vers les rues adjacentes. Elles seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires.

Article 5 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;

- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de Transvilles à Saint Saulve ;
- Monsieur Didier LENNE, président de l'association "Sebourg en fêtes".

Publié sur le site Internet
le 24.08.2023



L'Adjoint délégué,
Didier LENNE